



## Comptes du CE, la vérité la seule ; deuxième....

Après la première mise au point **incontestable** (puisque le bilan comptable produit en atteste), une seconde petite, destinée à continuer à alimenter votre information.

**QUAND LE MENSONGE  
PREND L'ASCENSEUR, LA  
VÉRITÉ PREND L'ESCALIER,  
ELLE MET PLUS DE TEMPS  
MAIS ELLE FINIT  
TOUJOURS PAR ARRIVER**

Dans ce que nous pouvons aujourd'hui considérer comme de la collusion (on pourra ensuite dire « association de malfaiteurs »), le syndicat de la désinFORMATION, aidé par la CFE- CGC, ont coopté le cabinet « Janvier et Associés ».

Ce cabinet a produit un rapport « d'audit », (qui n'en avait que le nom) mettant en lumière de prétendues irrégularités majeures dans la gestion du C.E., des pratiques anormales, des factures manquantes pour des montants énormes. Ce cabinet s'étant auto proclamé Procureur mais aussi Juge au regard de ses propos en ayant finalement eu du mal à faire son métier véritable d'Expert Comptable.

Pour la petite histoire, ce cabinet d'Expert Comptable, sur la base de « ses » travaux nous avait indiqué qu'il ne « dirait rien » et qu'il « oublierait » les observations assassines contenues dans son rapport d'audit, si nous faisons pression sur la Direction pour qu'elle prenne en charge une somme de 70 000 euros, somme prétendue manquante dans les caisses du CE.

Ceci à la grande satisfaction et sous l'égide bienveillante des syndicats de la désinFORMATION et de la CFE- CGC qui d'ailleurs avaient participé, tout en légèreté, à ces actes.

Le rapport établi par le cabinet Axiome, validé par la Direction (et d'ailleurs diligenté par elle), ne fait absolument pas état de ce « trou », bien au contraire. Vous regarderez le passif du bilan du C.E. au 31 décembre 2015 pour vous en assurer.

Nous en concluons donc, que les 70 000 euros de « trou » qui nous avaient été réclamés pour faire silence sur nos prétendus agissements, étaient en réalité une tentative d'extorsion pure et simple sur la personne de notre entreprise (et de ses Dirigeants), ce qui nous conduit à penser finalement à une « association de malfaiteurs ».



Ces éléments s'étaient par ailleurs retrouvés dans la presse locale, mais sans que l'on ne sache qui, des détenteurs du fameux rapport (autrement dit la Direction, le Syndicat CGT et UGICT CGT, le Syndicat FO et le syndicat CFE- CGC ou autres), avait fuité. **Qui en avait intérêt ? Suivez mon regard...**

A posteriori donc, les déclarations publiques qui ont été faites deviennent, en ce sens qu'elles nuisent à la probité du syndicat CGT, **de la diffamation.**

Ces faits n'étant pas prescrits, la CGT, va réfléchir à son action qui sera bien sûr, mesurée mais logique au regard de la désinFORMATION qui a été faite sur toute cette affaire.

A suivre.....